



**PROCES VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 21 JUIN 2016 A 17 HEURES**

**Etaient présents :**

**Mesdames GRAZIDE, LAROCHE, LESOUPLE, FOURNIER, DESPAX et TRONEL, Messieurs DESBONS, ALLIOT, DATAS, TURCHETTI, FOUNEAU, LAFFORGUE, ARSUFFI, DAURIS, AUPEST, BUFFARAL, WEBER, AGEORGES et INISAN.**

**Etaient excusés :**

**Mesdames DUCOS, VIDAL, Messieurs JELONCH, ALLEGRE, BONNESSERRE, DELUC, FILLET, CELLIER et DOLIGE.**

**Assistaient à la réunion :**

**Les docteur Marie Rose SINQUIN (délégué du personnel), Madame Irena HOLECKOVA (IPRP) et Monsieur LAGRAULET (Directeur).**

I – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
---------------------------------------

Monsieur DESBONS, Président du CSTG, ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 17h00 et remercie les participants pour leur présence.

II - ETAT DES PRESENCES ET POUVOIRS
-------------------------------------

D'après nos statuts, pour valablement délibérer, notre Assemblée Générale doit représenter un quorum de 25% des 3 045 entreprises à jour de cotisation, représentant 23 606 salariés, soit 4 401 voix.

Le quorum est donc de 1100 voix.

Le dépouillement des réponses qui nous sont parvenues nous amène à constater que nous avons 1230 pouvoirs reçus et 59 pouvoirs représentés, soit au total 1 289 voix, ce qui nous permet de valablement délibérer.

Répartition des pouvoirs reçus:

M. Alain DESBONS.....	1225 voix
M. Philippe LAFFORGUE .....	2 voix
M. Michel ALLIOT .....	2 voix
M. Philippe FOUNEAU.....	1 voix

Répartition des pouvoirs représentés par les participants :

M. Jean Marc INISAN .....	15 voix;
Mme Nadège FOURNIER.....	10 voix;
M. Michel WEBER.....	10 voix;
M. Henri DATAS .....	5 voix;
M. Alain DESBONS.....	4 voix;
M. Pierre Alexis AGEORGES .....	3 voix;
Mme Martine DESPAX.....	3 voix;
M. Philippe FOUNEAU.....	1 voix;
M. Michel ALLIOT .....	1 voix;
Mme Alda LESOUPLE.....	1 voix;
M. Michel ARSUFFI .....	1 voix;
M. Philippe LAFFORGUE .....	1 voix;
M. Jean Claude TURCHETTI.....	1 voix;
M. Lionel AUPEST .....	1 voix;
M. Francis BUFFARAL .....	1 voix;

*Monsieur DESBONS remercie les adhérents ayant renvoyé leurs pouvoirs, nous permettant ainsi de valablement délibérer.*

**III – APPROBATION DU PROCES VERBAL DES REUNIONS DES  
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 16 JUIN  
2015**

*Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 16 juin 2015, qui a été adressé à tous les membres présents, est adopté.*

**IV - COMPTE RENDU DE FONCTIONNEMENT 2015**

*Monsieur DESBONS effectue un rappel des évènements marquants de l'année 2015.*

*Nous avons le plaisir de vous accueillir cet après-midi afin de parler de la vie de notre association au cours de l'année 2015.*

*Avant de voir les chiffres, j'aimerais évoquer certains temps forts de l'année écoulée.*

*Une grande partie de l'activité économique se situe à présent à l'est du département. Une partie sans cesse croissante de nos adhérents et des salariés suivis exercent sur cette partie du département. Il nous a paru nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil sur la ville de L'Isle Jourdain.*

*L'association a donc acheté un local situé Rue Motta Di Livenza. Ce local, en cours d'aménagement, permettra à notre équipe de mieux répondre aux demandes des entreprises du secteur. Il est à noter que nous faisons appel uniquement à des entreprises gersoises pour les travaux d'aménagement.*

*Ce faisant, nous poursuivons la politique d'amélioration de l'accueil des salariés des entreprises adhérentes menée depuis maintenant 3 ans (locaux de Lecture/Fleurance, d'Eauze, de Vic Fezensac, Plaisance, Marciac et plus récemment Cologne, Nogaro, Eauze et Lombez avec les conventions signées). A Mirande nous sommes propriétaires du local maintenant opérationnel. Nous essayons par ailleurs de maintenir une présence dans les autres centres si toutefois le nombre de salariés est suffisant.*

*2015 aura été l'année de l'embauche de notre première infirmière du travail, Madame Corinne ZAMPIERI qui termine actuellement sa formation, exerce en étroite collaboration avec les médecins du travail. Ces missions sont définies par le Code du travail. Il est fort probable que son domaine d'intervention soit*

*étendu compte tenu de la pénurie de médecins du travail sur le territoire national.*

*Vous le savez déjà, le médecin du travail est entouré d'autres intervenants, spécialisés dans des disciplines autres que les siennes : ingénieur du risque chimique, bruit, psychologue du travail, psychologue clinicienne, technicien de prévention.*

*Depuis début 2016, nous pouvons nous appuyer sur une nouvelle compétence : l'ergonomie puisque Monsieur Matthieu DALIBARD a obtenu son master 1 d'ergonomie.*

*L'ensemble de ces compétences, mises au service de nos adhérents tendent vers un but : éviter l'altération de la santé des salariés du fait de leur activité professionnelle.*

*A ce propos, il apparaît nécessaire au Conseil d'administration de mieux faire connaître nos différentes missions et possibilités auprès de nos adhérents. Pour beaucoup d'entre eux, notre activité se résume aux seules visites médicales systématiques, ce qui est loin d'être le cas. Une action d'information devra être menée. La création d'un site internet sera un vecteur supplémentaire.*

*Le fonctionnement de notre service de santé est défini par ses statuts, mais aussi et surtout par le code du travail. Depuis de longs mois, il est question de modifier ces textes.*

*Selon notre syndicat professionnel, le CISME, certaines évolutions semblent forts probables : rôle accru des médecins collaborateurs et des infirmiers en santé travail, nouvelle définition des postes à risques (surveillance médicale spécifique) et du suivi médical de cette population, réforme de la visite médicale d'embauche.*

*Je rappelle que l'agrément délivré par la DIRECCTE et qui nous permet d'exister arrive à échéance en février 2017.*

*Une demande de renouvellement devra être déposée d'ici à la fin de l'année, le tout dans un contexte législatif instable.*

*Nous pensons avoir une réponse favorable et nous vous donnerons le résultat au cours de l'assemblée générale de 2017.*

*Pour finir, une pensée pour le Docteur Marie Lise VANCHE, médecin du travail de 1981 à 2008 sur le secteur de Fleurance Lectoure, qui nous a quitté au cours l'année 2015.*

*Son assistante, Madame Nicole DURIGON, partira à la retraite fin juin après 42 ans (et 6 mois) au service de l'association.*

*Merci de votre attention.*

*Monsieur LAGRAULET donne les principaux chiffres administratifs pour l'année 2015.*

*Quarante neuf personnes participent au fonctionnement de l'association.*

*Les dix représentants des employeurs et les neuf représentants des salariés des entreprises adhérentes sont des membres bénévoles qui assurent la direction et la gestion de l'association.*

*Les vingt cinq membres du personnel (soit dix médecins du travail, dix secrétaires médicales, deux intervenants de prévention des risques professionnels IPRP, une secrétaire de direction, un agent de service et un directeur) sont salariés de l'association, et sont chargés de l'application des directives du Conseil d'administration.*

*Cette équipe est complétée par Madame Frédérique TESSIER, Psychologue clinicienne qui succède à Madame Gisèle BLOY et Madame Elodie BOULANGER, Psychologue du travail, qui interviennent au bénéfice des nos adhérents dans le cadre de conventions bilatérales.*

*Nous bénéficions de la présence régulière dans nos locaux de Mesdames NORCA et TOPIAC du SAMETH. Ces personnes sont plus précisément chargées des problématiques liées au maintien dans l'emploi.*

*Le Cabinet ALBA AUDIT représenté par Monsieur Jérôme DAURIS assure le Commissariat aux comptes de l'association.*

*Quelques changements sont à signaler : le congé sabbatique du Docteur Jean Louis SOARES du 15 novembre 2015 au 15 octobre 2016 et l'embauche en CDD du Docteur Bernard KESSEL suite au départ du Docteur Thérèse LAMBIN.*

#### *Principaux chiffres pour 2015*

*Le C.S.T.G. a assuré le suivi médical de 28 114 salariés (27 715 en 2014).*

*L'association comptabilise 3324 adhérents (3334 en 2014). La majorité de ces entreprises (82 %) emploie moins de 10 salariés.*

*Le nombre de médecins équivalent temps plein est de 8,25 en 2015 contre 8,70 en 2014.*

*En moyenne, il est affecté 403 entreprises et 3 407 salariés par médecin du travail équivalent temps plein.*

*Le docteur Marie Rose SINGUIN, médecin du travail et Madame Irena HOLECKOVA, ingénieur de prévention font une présentation détaillée des actions en cours (document joint en annexe).*

V - COMMISSIONS DE CONTROLE
-----------------------------

*Monsieur AUPEST, Président de la Commission de contrôle résume l'activité de cette dernière.*

*La composition de la commission de contrôle est fixée par l'article L4622-12 et D4622.33 du code du travail. Elle comprend 9 membres au moins et 21 membres au plus :*

- un tiers de représentants des employeurs;*
- deux tiers de représentants des salariés des entreprises adhérentes au service interentreprises.*

*La commission de contrôle est consultée en temps utile sur l'organisation et le fonctionnement du service médical interentreprises. A ce titre, son avis est notamment sollicité en ce qui concerne :*

- l'état prévisionnel des recettes et des dépenses;*
- la modification de la compétence géographique et professionnelle du service médical;*
- les créations, suppressions d'emplois de médecin du travail;*
- les créations, suppression ou modifications de secteurs médicaux;*

*Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la commission de contrôle est présidée par un membre du collège des représentants salariés. Monsieur Lionel AUPEST assume cette fonction. Monsieur ALLIOT, représentants des employeurs, est, quant à lui, secrétaire de la Commission de contrôle.*

*1°) Réunion de la Commission du 2 décembre 2015*

- Démission du Docteur LAMBIN et embauche du Dr KESSEL.*
- Résultat prévisionnel 2015 ;*
- Mise en place d'une évolution du logiciel médical*
- Retraite supplémentaire*

*2) – Réunion de la commission de contrôle du 15 mars 2016;*

- Examen des rapports médicaux et technique pour l'année 2015 en présence de l'équipe médicale et technique.*

*Le Président n'a pas de remarque particulière à ajouter.*

VI – RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2015
---

*Monsieur Jean Claude TURCHETTI, Trésorier de l'association, présente le bilan pour l'exercice 2015.*

*L'exercice 2015 fait apparaître un excédent de 14 415€ contre un excédent de 31 105€ en 2014.*

*Le résultat 2015 va porter le fonds de réserve à 624 534 € ;*

*La gestion de la trésorerie 2015 a rapporté 8 601€ (9 552€ en 2014) ;*

*Le total des charges s'élève 2 325 127 € (2 091 439€ en 2014).*

*Le total des recettes s'élève à 2 339 542€ (2 124 093€ en 2014).*

*On soulignera principalement :*

*La vente puis l'achat d'un local sur L'Isle Jourdain. Ces opérations ont un impact sur le bilan (immobilisations corporelles) et sur le compte de résultat (autres charges, produits exceptionnels, dotation aux amortissements).*

*Nos charges de personnel augmentent de 6%. Cela est dû à deux facteurs*

- Le solde du litige avec l'URSSAF ;*
- La mise en application des observations formulées par l'URSSAF à propos de certains frais de déplacements (repas).*

*Aucune question n'étant posée par l'assemblée, Monsieur DESBONS donne la parole à Monsieur Jérôme DAURIS, Commissaire aux Comptes de l'association.*

## VII – RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

*Monsieur Jérôme DAURIS, Commissaire aux comptes, donne lecture de ses rapports.*

*Il rappelle l'étendue de sa mission (contrôle des comptes annuels, justification des appréciations, vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi).*

*Aucune remarque particulière n'est formulée dans ses rapports.*

## IX – BUDGET 2017 - MONTANT DE LA COTISATION 2017

*Messieurs TURCHETTI et LAGRAULET indiquent que, selon nos prévisions, nous devrions constater un excédent en fin d'année 2016.*

*Les paramètres principaux retenus pour le calcul du budget 2017 sont les suivants :*

- *un nombre de médecins équivalent temps plein en légère baisse;*
- *un effectif de salariés surveillés de 28 000;*
- *intégration du salaire de deux infirmières et un technicien de prévention au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;*

*Selon ces critères, ce budget est légèrement déficitaire.*

*Monsieur DESBONS, en accord avec son Conseil d'administration, propose une augmentation de 1€ sur chaque tranche.*

<b>X – VOTE DES RESOLUTIONS</b>
---------------------------------

#### **1°) RESOLUTION – PROCES VERBAL**

*L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2015, qui a été adressé à tous les membres présents.*

**POUR 1289**

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

#### **2°) RESOLUTION – COMPTE RENDU DE FONCTIONNEMENT**

*Après avoir pris connaissance de l'activité de l'association pour l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les décisions prises et les réalisations effectuées.*

**POUR 1289**

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

#### **3°) RESOLUTION – COMPTE RENDU FINANCIER**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport financier pour l'exercice 2015, approuve ledit rapport et donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion dudit exercice.*

**POUR 1289**

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

#### **4°) RESOLUTION – RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général sur les comptes de l'exercice et du rapport spécial sur les conventions*



*par le Commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports.*

POUR 1289

CONTRE 0

ABSTENTION 0

#### **5°) RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (excédent de 14 415 €) en augmentation du fonds de réserves.*

POUR 1289

CONTRE 0

ABSTENTION 0

#### **6°) RESOLUTION – BUDGET PREVISIONNEL**

*L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel présenté pour l'exercice 2017.*

POUR 1289

CONTRE 0

ABSTENTION 0

#### **7°) RESOLUTION – TAUX DE COTISATION 2017**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux de cotisations suivants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

*Adhérents employant moins de 10 salariés ..... 74€ HT par salarié*

*Adhérents employant entre 10 et 49 salariés..... 77€ HT par salarié*

*Adhérents employant 50 salariés et plus ..... 80€ HT par salarié*

POUR 1289

CONTRE 0

ABSTENTION 0

### **XII – QUESTION DIVERSE**

*Nous avons reçu un courrier adressé par l'association des commerçants de Barcelonne du Gers.*

*Sa Présidente, Madame DELOS, souhaite que nous puissions maintenir un centre de visite sur cette ville et éviter ainsi des déplacements aux salariés des entreprises adhérentes.*

*Monsieur DESBONS rappelle son souhait : améliorer les conditions d'accueil des centres existants et conserver les lieux de visite dans la mesure où l'effectif est suffisant (soit une journée de visite).*

*Nous avons perdu un gros adhérent sur Barcelonne (Centre Leclerc) et certains adhérents, nous ont fait part de leur souhait d'être rattaché à un autre centre.*

*Certains examens médicaux impliquent des délais courts (visite d'embauche, de reprise) et il nous est impossible de nous déplacer pour visiter un ou deux salariés. C'est pour ces raisons que les adhérents de Barcelonne ont été rattachés au centre de Riscle distant de 15 km.*

*Cela étant, une nouvelle estimation du nombre de salariés sera effectuée afin de pouvoir convoquer les salariés soumis à l'examen médical systématique sur le site de Barcelonne du Gers.*

**XIII – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

*Le Président clôture l'assemblée générale à 19h00 en remerciant les administrateurs qui l'ont épaulé.*

*La réunion est suivie d'un apéritif pris en commun.*

*Le Secrétaire  
M. Philippe FOUNEAU*



*Le Président  
M. Alain DESBONS*

